

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 décembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre que les négociations entre les partis au sujet du projet de loi C-22 se poursuivent. Dans ces circonstances, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en délibération la motion du vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui est inscrite au *Feuilleton*, en date du 24 novembre 1986, sous la rubrique des avis de motion émanant du gouvernement.

\* \* \*

[Français]

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. le Président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-3, Loi modifiant et abrogeant la Loi refondue de l'Alliance Nationale, 1945, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, vous vous souviendrez que, hier, j'ai soulevé la question ayant trait justement au Sénat lorsqu'il nous envoie un message. S'il y a des observations, j'ai demandé à la Présidence d'en faire part aux députés, ou de nous expliquer s'il s'agissait d'une tradition ou d'une coutume selon laquelle, quelquefois, il faut attendre au lendemain pour avoir ces observations et entendre ce que le Sénat a à dire sur le projet de loi en cause. Y a-t-il, pour ce projet de loi que vous venez de nous annoncer, des observations, oui ou non? Et dans l'affirmative, peut-on les entendre aujourd'hui?

[Traduction]

**M. le Président:** Le député soulève une question à laquelle on a fait allusion hier dans des interventions. La présidence étudie la question et en rendra compte à la Chambre. Je remercie le député.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

#### PRÉSENTATION DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

(Note de L'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

\* \* \*

## PÉTITIONS

#### ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions concernant l'imposition d'un droit de représailles sur les livres importés en langue anglaise, droit qui rend la littérature et l'information moins accessibles aux Canadiens. Ce droit n'a guère d'effet négatif sur le secteur de l'édition des États-Unis, mais il punit les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et le secteur culturel du Canada. La montée du prix des livres met à rude épreuve les programmes et la politique d'acquisition de toutes nos bibliothèques publiques et spécialisées.

[Français]

Les soussignés, monsieur le Président, demandent humblement au Parlement de laisser tomber ce tarif qui risque de causer un tort irréparable à l'industrie du livre canadien et de compromettre la politique fédérale sur l'industrie culturelle dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

[Traduction]

#### OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de Winnipeg, de Morden, de Winkler, de Portage-la-Prairie et d'autres villes. Les pétitionnaires déclarent que les modifications concernant les médicaments d'ordonnance que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs et restreindront sérieusement la capacité des Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui